



Billet d'embarquement

École des Petits-Cheminots

Édition du mois d'avril et mai 2025

Pour un climat positif
Savoir faire preuve d'empathie

Mot de la direction

Nous voici déjà à la dernière étape de l'année scolaire ! Depuis la rentrée, les enseignantes ont proposé diverses activités d'apprentissage pour observer votre enfant, recueillir des informations et l'accompagner dans le développement des compétences du programme. Cette dernière étape sera déterminante, car un jugement final sera porté sur sa réussite scolaire.

Votre collaboration reste essentielle pour aider votre enfant à atteindre ses objectifs. Nous vous encourageons à poursuivre votre soutien en veillant à une bonne hygiène de vie : alimentation équilibrée, sommeil suffisant, gestion du temps d'écran, ponctualité et assiduité en classe. De cette façon, tous se rendront à bon port.

Merci pour votre soutien ! 😊

Dates importantes

17 avril : Reprise de la tempête du 13 février 2025 (jour 3)

18 avril : Congé pour tous

21 avril : Congé pour tous

22 avril : Reprise de la tempête du 17 février 2025 (jour 5)

7 mai : Conseil d'établissement à 18 h 30

16 mai : Journée pédagogique

19 mai : Congé pour tous - fête des Patriotes

École de la Passerelle

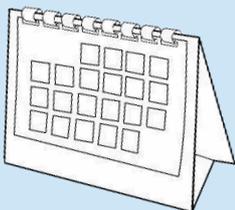
418 834-2469

passerelle@cssdn.gouv.qc.ca

École Notre-Dame

418 834-2470

pav.notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca





Sécurité - École de la Passerelle

Beaucoup de parents nous signalent la vitesse sur l'avenue des Belles-Amours. La direction le signale aux policiers sans toutefois avoir les résultats escomptés. La Ville a mentionné qu'il fallait dénoncer à grande échelle. De plus, si vous espérez avoir la présence supplémentaire d'un brigadier, il est important d'en faire la demande à la Ville. Vous pouvez appeler au 311 ou écrire à l'adresse suivante :

<https://www.ville.levis.qc.ca/accueil/formulaires/rapport-evenement/>

Aussi, nous remarquons des comportements non sécuritaires dans le stationnement de l'école. Nous tenons à vous réitérer l'importance de bien observer les directives liées à la sécurité des enfants concernant l'utilisation du stationnement. **Il est interdit de circuler en voiture sur le stationnement en face de l'école, aux heures de début et de fin des classes. De plus, nous vous rappelons que ce n'est pas un débarcadère.** Il est également interdit de stationner dans l'allée piétonnière. La consigne étant de se rendre à pied jusqu'à la porte de l'école et de circuler de façon sécuritaire dans l'aire piétonnière.

De ce fait, comme il est indiqué sur les panneaux de signalisation, il est interdit d'entrer dans le stationnement de l'école de :

- 7 h 45 à 8 h 45
- 11 h 15 à 13 h 15
- 14 h 30 à 16 h

Finalement, il est important de respecter le sens unique, de rouler lentement ainsi que l'obligation de stationner votre automobile de reculons. Il en va de la SÉCURITÉ de tous : VOS enfants, NOS élèves.

Changement - numéro ou courriel

S'il advenait que votre adresse électronique ou que votre numéro de téléphone pour vous joindre ait été modifié, veuillez communiquer avec nous rapidement afin de mettre à jour le dossier de votre enfant. Faites également le changement au service de garde.

Ponctualité

Nous avons besoin de votre collaboration afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous nos élèves dans l'application de nos règles de sécurité.

Le matin, la surveillance commence à 7 h 45 et le midi à 12 h 40.



Le midi, la cour est réservée aux élèves dîneurs du service de garde. Les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde ne peuvent pas errer sur le terrain de l'école ou flâner autour de l'école.

Nous comptons sur votre collaboration afin de vous s'assurer que votre **enfant arrive à l'heure à l'école.**



Si votre enfant est malade...

Si votre enfant est malade, il est essentiel qu'il reste à la maison pour éviter de propager la maladie. Il est important d'informer l'école en cas de fièvre, de virus ou d'infection, afin que l'établissement puisse prendre les mesures appropriées et prévenir rapidement les autres parents.

